

**Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS**

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du jeudi 9 novembre 2023

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 27

Qui ont délibéré 29

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

Délibération 231116D001

Classification : 5.2 - Institutions et vie politique
-Fonctionnement des assemblées

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Etaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON.

Etaient absents excusés : Mme Nathalie CAIVEAU (pouvoir à Anne-Marie CORDIER), Mme Lucie BONNO (pouvoir à Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

SRADDET – COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DU ZAN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET (*schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires*), la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT (*schéma de cohérence territoriale*).

Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de valider la composition proposée par la Présidente du Conseil régional, à savoir :

120 Membres votants :

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
 - o 1 en PLU et 1 en RNU par département, qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
 - o 1 par département, désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - o Le Maire de l'île d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

19 Membres siégeant à titre consultatif :

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 044-214400822-20231116-231116D001-DE



- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la composition proposée par la Présidente du Conseil régional.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 23 novembre 2023

Le Maire,
Maurice PERRION

La secrétaire de séance
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le ...24/11/23